Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 09/2010

TITRE :	**Améliorer la Politique sur les ajouts aux réserves**
OBJET :	Ajouts aux réserves / Revendications particulières
PROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Tim Manuel, Chef, bande indienne de Upper Nicola, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Politique sur les ajouts aux réserves du gouvernement fédéral comporte de nombreux obstacles à l'ajout aux réserves ou à la création de réserves qui contrecarrent le règlement des revendications et qui freinent le développement économique et social des Premières Nations;

B. Le gouvernement du Canada a pris conscience de la nécessité de modifier la Politique sur les ajouts aux réserves afin de la rendre plus efficace et moins restrictive;

C. L'Accord politique conclu en novembre 2007 entre l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le gouvernement du Canada contient des dispositions particulières exigeant l'examen des politiques et pratiques liées aux ajouts aux réserves;

D. Des représentants de l'APN et des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) ont commencé à se réunir pour cerner les questions relatives à la révision de la Politique sur les ajouts aux réserves en vue de se conformer à l'Accord politique de novembre 2007;

E. Les discussions entre l'APN et AINC ont permis de relever un ensemble de questions qui devront être examinées en vue de se conformer aux exigences de l'Accord politique et de réformer la Politique sur les ajouts aux réserves.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Confient à l'APN le mandat de poursuivre les discussions avec AINC afin de mettre en œuvre l'Accord politique de novembre 2007 et surtout d'obtenir des modifications favorables dans la Politique sur les ajouts aux réserves, en ce qui concerne notamment, mais sans s'y limiter :

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 21e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

a. L'élaboration d'une nouvelle catégorie d'ajouts aux réserves s'appliquant aux Premières Nations qui reçoivent des primes en espèces de la part du Tribunal des revendications particulières;

b. Le renouvellement de l'actuelle Politique sur les ajouts aux réserves et du « chapitre 10 » du *Guide de la gestion des terres* d'AINC afin de rendre le processus plus transparent et de permettre aux Premières Nations d'obtenir plus facilement des ajouts aux réserves et/ou de créer de nouvelles réserves;

c. La prise en compte de la situation des bandes dépourvues de terres et de celles qui cherchent à obtenir le statut officiel de bande;

d. La proposition d'autres mesures susceptibles d'améliorer la Politique et/ou le processus d'ajouts aux réserves.

e. L'établissement d'une liste de priorités fondées sur des ententes de règlement et des exigences de ressources adéquates.

f. L'achat direct de terres afin de régler des revendications dans les cas où le Canada reconnaît que les terres concernées n'ont jamais fait l'objet d'un renoncement par les Premières Nations, et qu'un tel achat intervienne en dehors du cadre des additions aux réserves.

2. Demandent à l'APN de présenter un rapport aux Chefs en assemblée dès que des progrès auront été accomplis.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 21e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL